

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

Délibération n° D-2021-168

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 22/06/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 05/07/2021

**Autorisation de programme et crédits de paiement (AP CP) -
Place et rue de l'Hôtel de Ville - Ajustements**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUITRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Méлина TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

Direction des Finances

**Autorisation de programme et crédits de paiement
(AP CP) - Place et rue de l'Hôtel de Ville -
Ajustements**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération D-2019-473 du 17 décembre 2019 portant création de l'AP/CP Place et rue de l'Hôtel de Ville ;

Par délibération du 17 décembre 2019, l'assemblée municipale a voté la mise en place d'une AP/CP pour le suivi financier de l'opération de la place et la rue de l'Hôtel de Ville ;

Vu la délibération n°D-2020-321 du 23 novembre 2020 portant ajustement de l'AP/CP de la Place et de la rue de l'Hôtel de Ville et approuvant la nouvelle dénomination de l'autorisation de programme par « Secteur Hôtel de Ville » ;

Au pied de l'Hôtel de ville, la Place Martin Bastard est un espace aux dimensions réduites qui remplit de nombreuses fonctions et qui fait l'objet d'usages multiples qui peuvent parfois se confronter (piétons, vélos, automobiles, etc.).

D'un caractère et d'un traitement très « routier » faisant la part belle à l'automobile, cet espace peu qualifié dessert de nombreux équipements publics (hôtel de ville, commissariat, préfecture, école primaire, etc.). Elle se situe à l'interface entre le secteur piétonnier, dans le prolongement de la rue de l'Hôtel de Ville, et la colline Saint André, à laquelle elle est adossée, et qui constitue la zone d'accès depuis le Sud à l'hyper centre.

En outre, la requalification de la place Martin Bastard et de la rue de l'Hôtel de Ville vient prolonger tout le travail de recomposition qui s'est opéré dans l'hypercentre.

Dans le prolongement du travail initial de composition du Schéma Directeur Urbain et Paysager de la Place, il convient de poursuivre la mise en œuvre de la phase opérationnelle de cet aménagement.

Dans un souci de cohérence de traitement à une échelle élargie du quartier et notamment sur les questions liées aux enjeux de mobilité et en lien avec la Sèvre, le programme intègre :

- un périmètre rapproché composé de la Place Martin Bastard, la rue de l'Hôtel de Ville, la rue Emile Bêche, la rue de la préfecture et de la place des tribunaux ;

- un périmètre éloigné composé de la rue de l'Abreuvoir et de la rue du Palais et figure au programme de maîtrise d'œuvre au titre d'une tranche optionnelle pour sa phase opérationnelle (travaux).

Prévue initialement pour une durée de 3 ans, l'autorisation de programme a vu sa durée allongée d'une année.

Au cours de l'année 2021, le projet d'aménagement s'est affiné en termes de programmation : il convient d'ajuster le séquençage des crédits de paiement, sans que le volume total de l'autorisation de programme ne soit modifié. Sont ainsi compris dans ces ajustements la réintégration de crédits non consommés en 2020 concernant diverses études préalables ou encore les travaux d'accompagnement du diagnostic archéologique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- ajuster la programmation des crédits de paiement ;
- engager les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (TTC)			
	en € HT	En € TTC	2020	2021	2022	2023
Dépenses totales	2 233 333,33	2 680 000,00	5 016,07	180 000,00	1 100 000,00	1 394 983,93
Place Martin Bastard et rue de l'Hôtel de Ville	2 233 333,33	2 680 000,00	0,00	180 000,00	1 100 000,00	1 394 983,93

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 44
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ